



OBSERVATOIRE
2018
DES SERVICES

*d'eau
potable*
D'ILLE-ET-VILAINE



WWW.SMG35.FR

DONNÉES 2016



introduction



AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

02

OBSERVATOIRE 2018 DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE / ANALYSE DES DONNÉES 2016

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016 :

- L'actualisation du schéma départemental d'alimentation en eau potable. Sa réalisation permettra de répondre à une augmentation modérée des besoins en eau estimée à 11% à l'horizon 2030.
- La validation de la 3^{ème} tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA). Il relie le département de l'Ille-et-Vilaine au barrage d'Arzal (56). Les travaux se termineront en 2021.
- La réalisation de l'étude patrimoniale et financière sur les services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine.

Le zoom de cette année est dédié à la sécheresse et sa gestion.





OBJET DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU POTABLE

Chaque année, le SMG Eau 35 établit une photographie du service d'eau potable sur l'Ille-et-Vilaine, décrivant son organisation, le patrimoine, ainsi que les performances des systèmes de production et de distribution de l'eau.

Cette synthèse permet une vision d'ensemble sur le département, propice aux débats sur les problématiques de l'eau.

Elle constitue également un outil de transparence pour les acteurs de l'eau et les citoyens quant au service public de l'eau sur le département.

LE CONTENU DE L'OBSERVATOIRE EST LE SUIVANT :

- 🍃 *Les caractéristiques des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable ;*
- 🍃 *Les données techniques sur :*
 - *les ressources en eau du département*
 - *les volumes d'eau mobilisés*
 - *la performance des réseaux ;*
- 🍃 *La gestion patrimoniale et financière des collectivités de l'eau ;*
- 🍃 *Les prix de l'eau observés sur le département.*

DONNÉES EXPLOITÉES

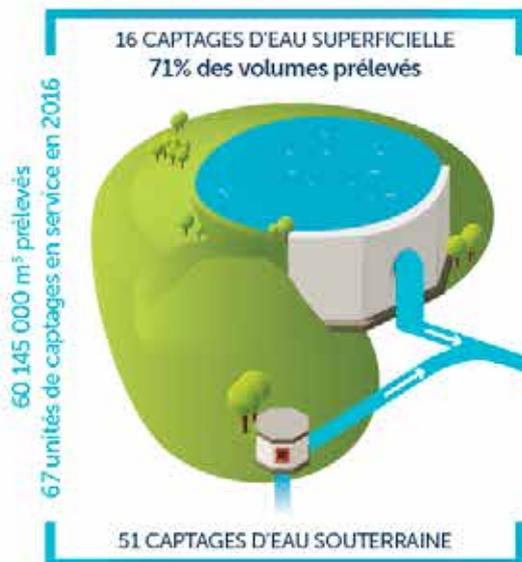
Les données concernant l'exercice 2016 ont été recueillies dans les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) des collectivités, réalisés pour la plupart par le SMG Eau 35.

La majeure partie des données brutes est disponible sur le site national www.services.eaufrance.fr.

L'eau potable en 2016

L'ORGANISATION TERRITORIALE //page 6

PRÉLÈVEMENT DE L'EAU //page 12



98% des volumes prélevés sont protégés par un périmètre de protection

//page 20

PRODUCTION D'EAU

- 57 usines de potabilisation
- 56 481 000 m³ produits (94% des besoins)
100% des analyses bactériologiques conformes
99,7% des analyses physico-chimiques conformes

DISTRIBUTION DE L'EAU

LES ÉCHANGES D'EAU //page 14

345 000 m³ exportés (0,6%)

3 679 000 m³ importés (6%)

59 815 000 m³ mis en distribution (99,4%)

LES ÉCHANGES D'EAU AVEC LES DÉPARTEMENTS VOISINS



BESOINS EN EAU //page 22

- VOLUME CONSOMMÉ : 50 778 000 m³
soit une augmentation de 7,2% sur 4 ans
- POPULATION DESSERVIE :
1 049 400 habitants (+4,4% sur 4 ans)
485 600 abonnés
- CONSOMMATION PAR HABITANT :
133 L/habitant/jour

PERFORMANCES DES RÉSEAUX //page 24

14,2% de pertes d'eau (8 535 000m³)
85,8% de rendement RPQS
(moyenne nationale : 79,3%)

GESTION PATRIMONIALE //page 28

18 200 km de canalisation
Taux de renouvellement :
0,81%/an

LE PRIX DE L'EAU //page 32



Prix moyen de l'eau : 2,41€/m³

LE PRIX DE L'EAU DIMINUE EN ILLE-ET-VILAINE

SOMMAIRE

Introduction	2
Synthèse	4
Sommaire	5

L'organisation DES SERVICES D'EAU POTABLE

PAGE
06

● L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable	6
● La taille des collectivités de l'eau potable	8
● Les collectivités urbaines et rurales	8
● Les compétences	9
● Les modes de gestion des services d'eau potable	10

LES RESSOURCES EN *eau*

PAGE

● Les prélèvements d'eau dans le département	12
● Les échanges d'eau	14

16-19 LA *sécheresse* DE 2016-2017



12

● La protection de la ressource	20
● La qualité de l'eau	21

LES *besoins* EN EAU POTABLE EN 2016

PAGE
22

● La population desservie	22
● Les volumes consommés	22

LES PERFORMANCES DES *reseaux* D'EAU POTABLE

PAGE
24

● Les performances du réseau départemental	24
● Les performances des collectivités distributrices	26

LA *gestion* *patrimoniale* ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

PAGE
28

● La connaissance et le renouvellement des réseaux	28
● La gestion financière des collectivités	30

LE *prix* DE L'EAU POTABLE

PAGE
32

● Que recouvre le prix de l'eau ?	32
● Analyse des prix de l'eau potable sur le département	33
● Evolution du prix de l'eau potable en Ille-et-Vilaine	35



L'organisation DES SERVICES D'EAU POTABLE

L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Au 31/12/2016, en Ille-et-Vilaine, la gestion de l'eau potable s'organise sur 3 niveaux :

37 COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

Ce sont des communes indépendantes ou des syndicats intercommunaux des eaux.

Leurs compétences : la distribution d'eau potable plus la production pour certaines.

qui adhèrent à

5 SYNDICATS MIXTES DE PRODUCTION (SMP)

Leurs principales missions :

- La production d'eau
- La sécurisation de l'alimentation en eau sur leur territoire
- Des missions propres à certains SMP (actions de reconquête de la qualité de l'eau...)



1 COLLECTIVITÉ EAU DU BASSIN RENNAIS (CEBR)

- Production et distribution d'eau
- Protection de la ressource

qui adhèrent au

SYNDICAT MIXTE DE GESTION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE L'ILLE-ET-VILAINE (SMG EAU 35)

qui a pour principale mission la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du département tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Cette mission se décline à travers 3 axes :

DES TRAVAUX POUR SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Financement et assistance technique pour les travaux inscrits au schéma départemental, maîtrise d'ouvrage du projet de conduite interdépartementale l'Aqueduc Vilaine-Atlantique (AVA).

LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Financement et assistance technique pour la mise en place et le suivi des périmètres de protection, financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau (actions « Bassin Versant »).

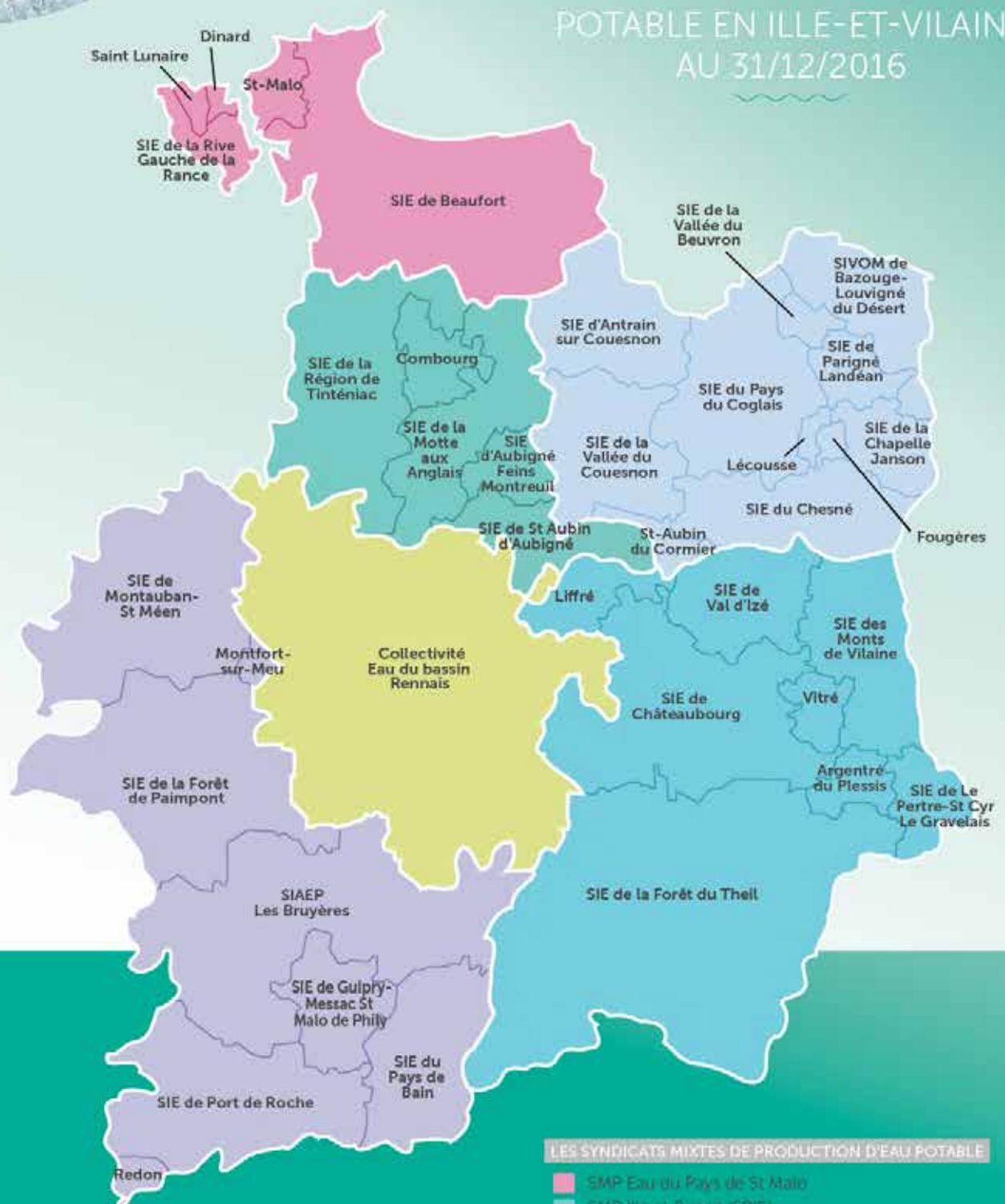
L'ANIMATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU POTABLE

Réalisation des RPQS des collectivités, synthèse annuelle, veille juridique, représentation des collectivités de l'eau auprès des partenaires, veille sur l'état quantitatif des ressources.

Lors de la conférence des territoires de décembre 2017, le gouvernement propose de reporter l'échéance du transfert obligatoire de la compétence eau potable aux intercommunalités, prévue en 2020 par la loi NOTRe, à 2026. Ainsi, selon les modalités dérogatoires envisagées, l'organisation de l'eau potable du département pourrait continuer à évoluer jusqu'à cette date butoir.



L'organisation TERRITORIALE DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE AU 31/12/2016



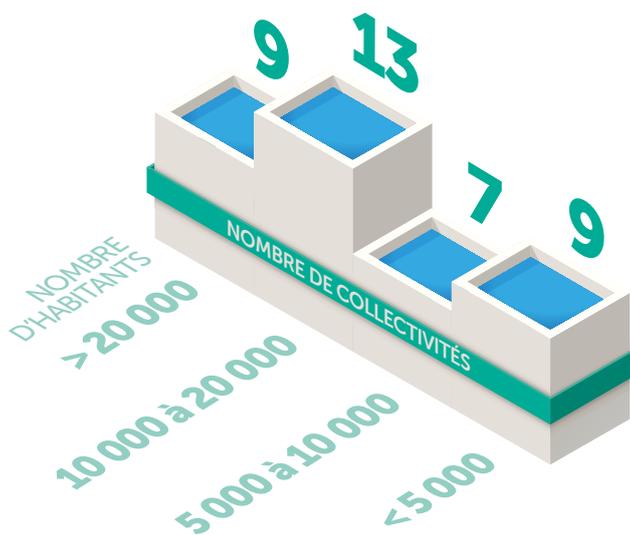
LES SYNDICATS MIXTES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

- SMP Eau du Pays de St Malo
- SMP Ille et Rance (SPIR)
- SMP Bassin du Couesnon
- Collectivité Eau du Bassin Rennais
- SMP Ouest 35
- SYMEVAL



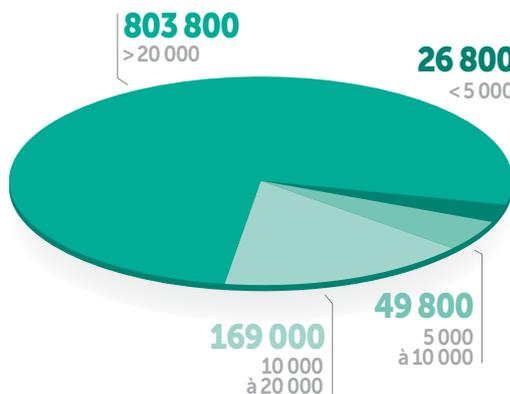


LA TAILLE DES COLLECTIVITÉS DE L'EAU POTABLE



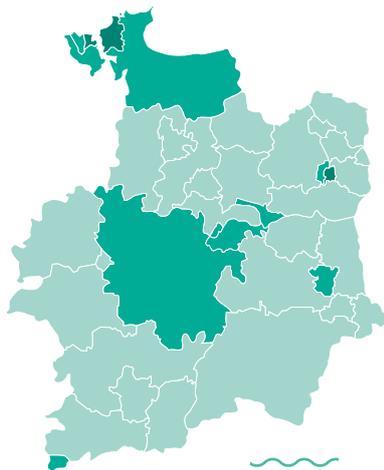
- Plus de 87 % des habitants sont desservis par une structure intercommunale.
- 58 % des collectivités distributrices comptent plus de 10 000 habitants.
- Environ 76 % des habitants sont desservis par une collectivité de l'eau comptant plus de 20 000 habitants.

POPULATION DESSERVIE SELON LA TAILLE DE LA COLLECTIVITÉ



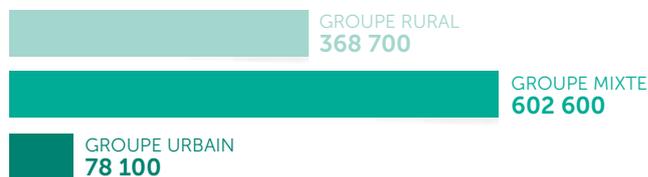
COLLECTIVITÉS URBAINES ET RURALES

La densité d'abonnés moyenne sur le département : **27 abonnés/km de réseau**



Le meilleur indicateur pour distinguer les collectivités urbaines et rurales est la densité d'abonnés par kilomètre de réseau. On peut distinguer 3 groupes en Ille-et-Vilaine :

- Les collectivités rurales (densité inférieure à 25 abonnés par km de réseau)
- Les collectivités mixtes (densité comprise entre 25 et 80 abonnés par km de réseau)
- Les collectivités urbaines (densité supérieure à 80 abonnés par km de réseau)





LES *compétences* DES SERVICES D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE AU 31/12/2016



LES COMPÉTENCES DISTRIBUTION/PRODUCTION DES SERVICES D'EAU POTABLE EN 2016

- Compétence distribution
- Compétence production et distribution
- Compétence production partielle
- Compétence production complète

Source : IGN BD Cartho réalisation SMG Eau 35 2017

En 2016, l'organisation de l'eau potable a légèrement évolué :

- **Au 1^{er} janvier 2016**, les SIE de Montautour et SIE de Haute Vilaine ont fusionné pour donner naissance au SIE des Monts de Vilaine.
- **Au 1^{er} janvier 2017**, le SIE de la Vallée du Beuvron intègre le SIVOM de Bazouge-Louvigné du Désert, et Argentré du Plessis le SIE de Châteaubourg. Par ailleurs, le SPIR prend la compétence production totale sur son territoire et la compétence distribution à la carte.
- **Au 1^{er} janvier 2018**, Montfort Communauté, la Communauté de Commune de St Méen Montauban, la Communauté de Commune du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel et Saint Malo Agglomération prendront la compétence optionnelle de l'eau potable, mais en transférant son exercice à un service d'eau existant. Seule Saint-Malo Agglomération exercera partiellement sur son territoire la compétence, en reprenant la Régie Malouine de l'Eau (RME).



LES MODES DE GESTION DES SERVICES D'EAU POTABLE

Les modes de gestion utilisés dans le département sont les suivants :
(La répartition porte sur le % d'habitants desservis pour la compétence distribution)

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (AFFERMAGE)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE ENTREPRISE PRIVÉE.

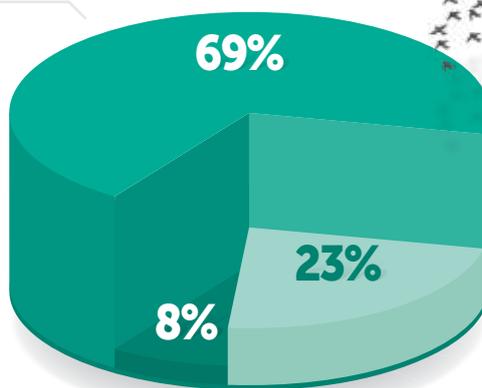
La collectivité est propriétaire des ouvrages de production et distribution. Elle confie contractuellement la gestion du service à une entreprise qui exploite les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service.

La durée moyenne des contrats de délégation est de 12 ans.

LA RÉGIE

IL EXISTE 3 TYPES DE RÉGIE.

La structure compétente exploite elle-même son service avec son personnel. Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion de la clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de services privés pour certaines missions.



LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE SOCIÉTÉ ANONYME DE DROIT PRIVÉ AU CAPITAL 100 % PUBLIC.

Une SPL se crée entre plusieurs collectivités qui en deviennent actionnaires. Sa gouvernance est exercée par des élus désignés par les instances délibérantes des actionnaires.

Elle se voit confier, par relation contractuelle, l'exploitation du service d'eau potable. Les collectivités restent propriétaires de leurs ouvrages.



La CEBR et la ville de Rennes ont créé la SPL « eau du bassin rennais » qui, à partir du 1er avril 2015 et pour 30 ans, se voit confier la gestion de la production et de la distribution d'eau potable sur une partie du territoire de la CEBR.

Au 1er janvier 2016, les communes de Pacé, St Gilles et Vezin le Coquet intègrent la SPL, suivi de Cesson-Sévigné au 1er janvier 2017. À la fin 2016, la CEBR a décidé de confier à la SPL 15 autres nouvelles communes à l'échéance 2020.



Distribution

DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE AU 31/12/2016

LES DIFFÉRENTS MODE DE GESTION DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE EN 2016

- SAUR
- VEOLIA
- STGS
- Régie
- SPL Eau du Bassin Rennais

Production

DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE AU 31/12/2016

LES DIFFÉRENTS MODE DE GESTION DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (EN SERVICE)

- SAUR
- VEOLIA
- STGS
- Régie
- SPL Eau du Bassin Rennais

LES SERVICES PRODUCTEURS D'EAU POTABLE

- Syndicats mixte de production (SMP)
- Collectivités de base productrices

0 10 20km



Certains SMP composent avec différents modes de gestion, hérités du transfert récent, soit de la compétence production complète (SMP Bassin du Couesnon, CEBR et Eau du Pays de Saint-Malo), soit seulement de certains ouvrages de production (SYMEVAL), avec la plupart du temps des contrats de DSP en cours.

LES RESSOURCES EN *eau*

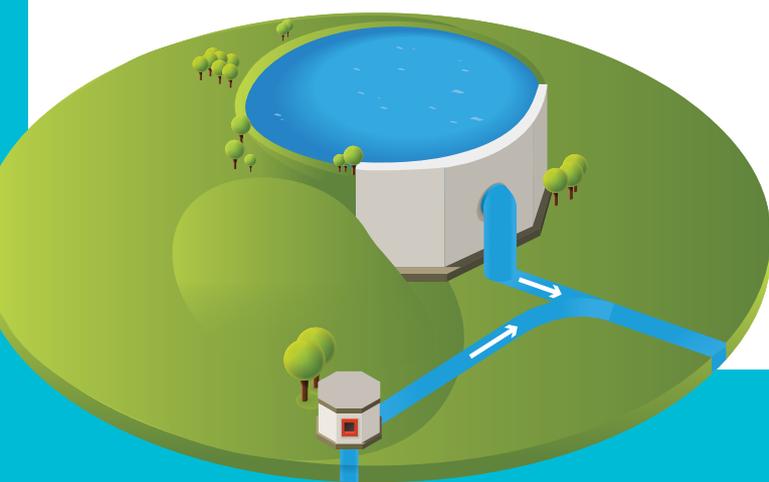
LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU DANS LE DÉPARTEMENT

Bien que moins nombreux, les prélèvements dans les eaux de surface représentent 71 % des volumes prélevés sur le département (contre 1/3 à l'échelle nationale).

Définition : unités de captages : prises d'eau superficielles ou prélèvements souterrains regroupés dans un même périmètre de protection.

16 UNITÉS DE CAPTAGES
D'EAU SUPERFICIELLE

42 606 000 M³
DE VOLUMES PRÉLEVÉS



51 UNITÉS DE CAPTAGES
D'EAU SOUTERRAINE

17 539 000 M³
DE VOLUMES PRÉLEVÉS

- Les collectivités d'Ille-et-Vilaine prélèvent 60,14 millions de m³ dans le milieu naturel, dont :
 - 48 % sur le bassin versant de la Vilaine,
 - 20 % sur le BV du Couesnon,
 - 22 % sur le BV de la Rance/Frémur.
- 67 unités de captages en service en 2016 et exploitées par les services publics d'eau potable dans le département.
- 71 % de l'eau potable prélevée du département est d'origine superficielle (cours d'eau, barrages) contre 29 % d'origine souterraine (forages, puits, drains).
- 58 usines de potabilisation d'une capacité variant entre 10 et 4 000 m³/h.

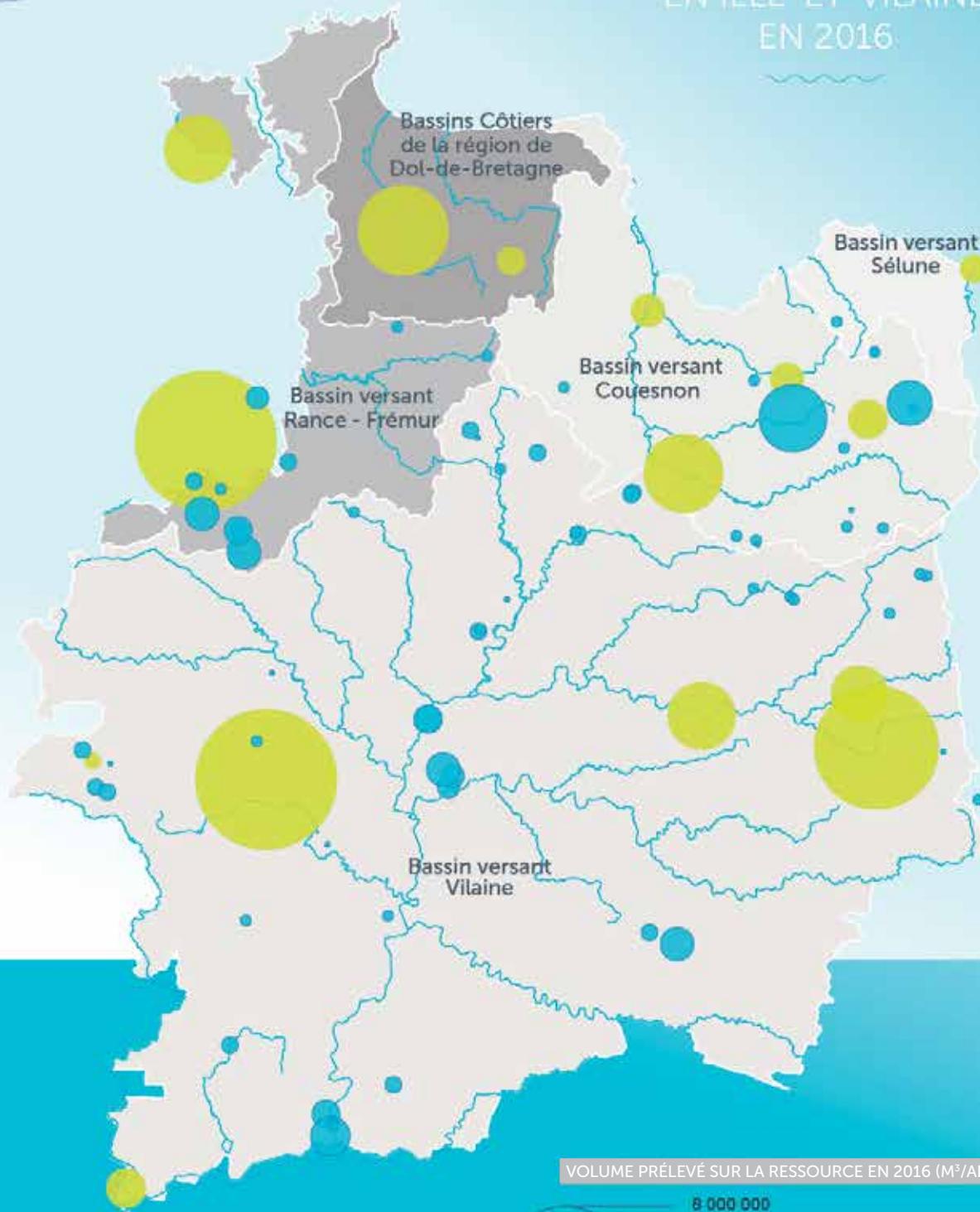
En 2017, les 2 forages qui composent le captage de la Ferrière à Plesder (SPIR) ont été mis en service.

Le prélèvement maximum autorisé pour les 2 ouvrages s'élève à 365 000 m³/an.



LES prélèvements

DESTINÉS À L'EAU POTABLE
EN ILLE-ET-VILAINE
EN 2016



VOLUME PRÉLEVÉ SUR LA RESSOURCE EN 2016 (M³/AN)



0 10 20 km



LES ÉCHANGES D'EAU

14

OBSERVATOIRE 2018 DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE / ANALYSE DES DONNÉES 2016

LES ÉCHANGES D'EAU DANS LE DÉPARTEMENT

Les échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires du département sont indispensables. L'eau potable est vendue entre les collectivités, suivant des conventions d'échange d'eau.

Les échanges permettent à la fois l'alimentation des secteurs déficitaires et la sécurisation en cas d'arrêt d'une ou plusieurs productions (travaux, panne, pollution de la ressource, sécheresse...).

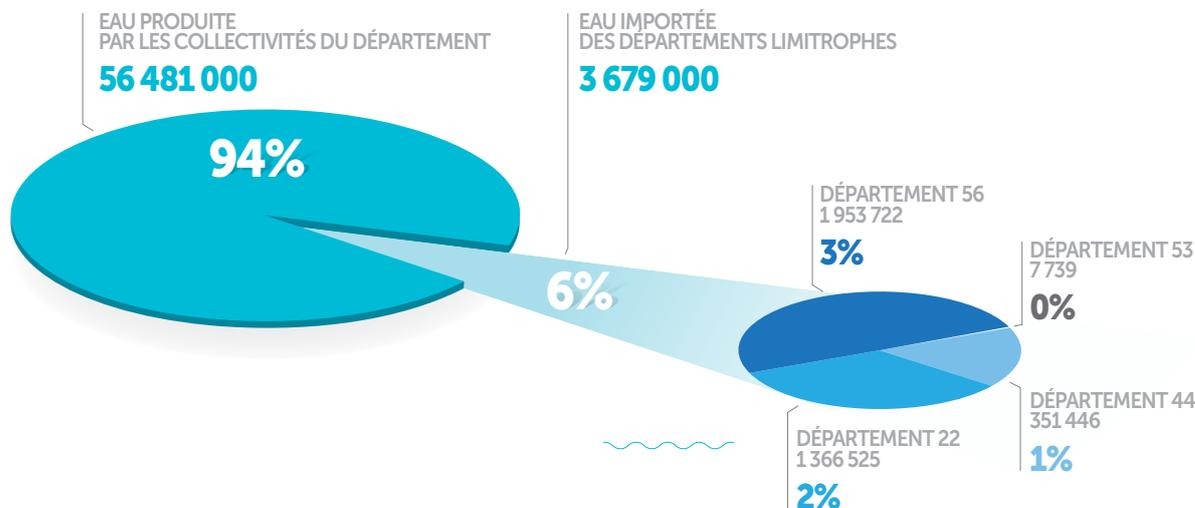
Ces échanges d'eau sont permis par un réseau de transport d'eau, géré principalement par les SMP (Syndicats Mixtes de Production).

LES ÉCHANGES D'EAU HORS DÉPARTEMENT

- Certaines collectivités achètent également de l'eau potable à des collectivités d'autres départements, particulièrement le Morbihan (Institution d'Aménagement de la Vilaine - barrage d'Arzal) et les Côtes d'Armor.

- Certaines collectivités du département possèdent des ouvrages de production hors Ille-et-Vilaine, notamment la CEBR (Barrage de Rophemel en Côtes d'Armor). Ces volumes ne sont pas comptés comme « imports ».

ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUÉE EN ILLE-ET-VILAINE



94 % des besoins en eau potable sont produits par les collectivités d'Ille-et-Vilaine.

Chaque année, les besoins sont complétés par des imports d'eau venant des départements limitrophes. En l'absence de nouvelles ressources, la dépendance de l'Ille-et-Vilaine avec ses voisins risque d'augmenter dans le futur.

L'Ille-et-Vilaine exporte très peu vers les départements voisins. En 2016, seuls 345 000 m³ d'eau ont été exportés, principalement depuis l'usine de Rophemel, appartenant à la CEBR et l'usine du Paradet appartenant à Redon.

L'Ille-et-Vilaine n'exporte quasiment pas d'eau potable.



LES PRINCIPAUX échanges D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE EN 2016



Source : IAV, DDE, CEBR, OUEST 35, SIAEP, SPIR, SMPBC, SMP EPSM, SYMEVAL, 2016

LA sécheresse DE 2016-2017

En 2017, 62 départements en France ont connu un épisode de sécheresse avec des restrictions d'usage de l'eau.

ÉCARTS AUX NORMALES DE PRÉCIPITATIONS À RENNES



EXEMPLE D'IMPACT SUR 2 RESSOURCES

Les drains de la forêt de Fougères sont une ressource essentielle à l'alimentation du secteur du SMPBC. En 2017, la production des drains a été inférieure à celle de 1976, année de sécheresse marquée.

LA RETENUE DE LA CHÈZE (CEBR)

Une ressource stratégique du département avec une capacité maximum utilisable de 12 millions de m³, évolue depuis le début de l'année 2017 en dessous de sa côte de vigilance. Ce barrage fait l'objet d'une attention particulière car une année hydrologique normale ne suffit pas pour le remplir. En ce début 2018, un arrêté préfectoral autorise toujours un débit réservé dérogatoire en sortie de barrage.

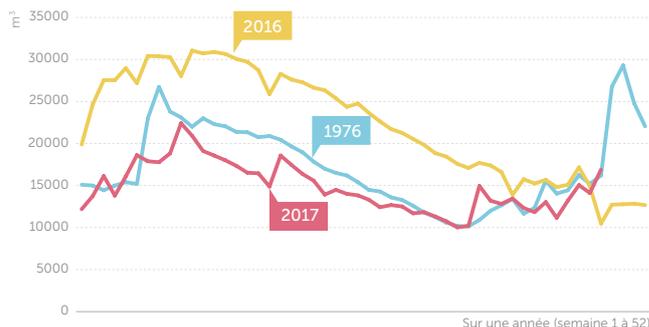
En Ille-et-Vilaine, la période de sécheresse débute à l'automne 2016. En 2017, le département est placé 9 mois en état d'alerte.

Sur la région de Rennes, entre septembre 2016 et novembre 2017, 2 mois sur 3 ont été déficitaires en pluie par rapport aux normales.

Le cumul de précipitations entre le mois de septembre 2016 et juillet 2017 est parmi les plus faibles observés depuis 1958.

Le déficit de pluie hivernale en Ille-et-Vilaine a conduit à une très faible recharge des nappes et des barrages.

PRODUCTION DES DRAINS DE LA FORÊT DE FOUGÈRES



Sur une année (semaine 1 à 52)

La sécheresse hivernale 2016/2017 que nous avons vécue est comparable à celle de l'hiver 1975-1976.

Le **SMG Eau 35**, en tant qu'acteur départemental, est moteur dans la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Son action est d'anticiper les situations de crise. Et lorsqu'elles interviennent, il contribue aux décisions et actions à mettre en œuvre pour les résoudre.

LE CIRCUIT DES PRISES DE DÉCISION LORS DE LA SÉCHERESSE

DÉCISIONS 2016-2017

8 RÉUNIONS
SUR LA GESTION
CONCERTÉE DES RESSOURCES

6 COMITÉS SÉCHERESSE

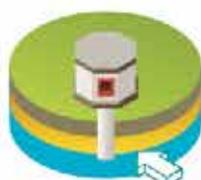
17 ARRÊTÉS
PRÉFECTORAUX

ÉVÈNEMENT EXCEPTIONNEL DE SÉCHERESSE

↓ CONSTATS DE DIMINUTION ↓



DES PRÉCIPITATIONS
(Météo France)



DES NIVEAUX DE NAPPES D'EAU
(BRGM, syndicats d'eau)



DES DÉBITS DES COURS D'EAU
ET DES NIVEAUX DES BARRAGES
(syndicats d'eau, DREAL, Conseil départemental)

↓ TRANSMISSION DE BULLETINS D'INFORMATION "EAU" ↓

RÉUNION DE GESTION CONCERTÉE DES RESSOURCES

Animation : **SMG Eau 35**

Acteurs présents : collectivités productrices d'eau, DDTM, Conseil Départemental
Objectif : Préparation d'une note de synthèse pour le comité sécheresse, par la DDTM

↓ TRANSMISSION DE L'INFORMATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DONT LA NOTE DDTM ↓

COMITÉ SÉCHERESSE

Animation : **le Préfet**

Acteurs présents : services de l'Etat, SMG Eau 35 et collectivités productrices d'eau, météo France, SDIS, SAGE, IAV, Eau et rivière de Bretagne, FDSEA, ... etc
Objectif : Aide technique pour une prise de décision du Préfet

↓ ACTION DU PRÉFET ↓

SIGNATURE D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ARRÊTÉS SÉCHERESSE

1 - ÉTAT DE VIGILANCE

- Sensibilisation, information
- Surveillance accrue du niveau des ressources

2 - ÉTAT D'ALERTE

- NIVEAU 1
- LIMITATION DE CERTAINS USAGES DE L'EAU

3 - ÉTAT DE CRISE

- Niveau 1
- Interdiction de tous les usages de l'eau non prioritaires

ARRÊTÉS DIVERS

- Réduction du débit réservé
- Destockage d'eau
- Autorisation de prélèvement temporaire



QUELLES ACTIONS ONT ÉTÉ MENÉES POUR GÉRER LA SÉCHERESSE ?

INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION.

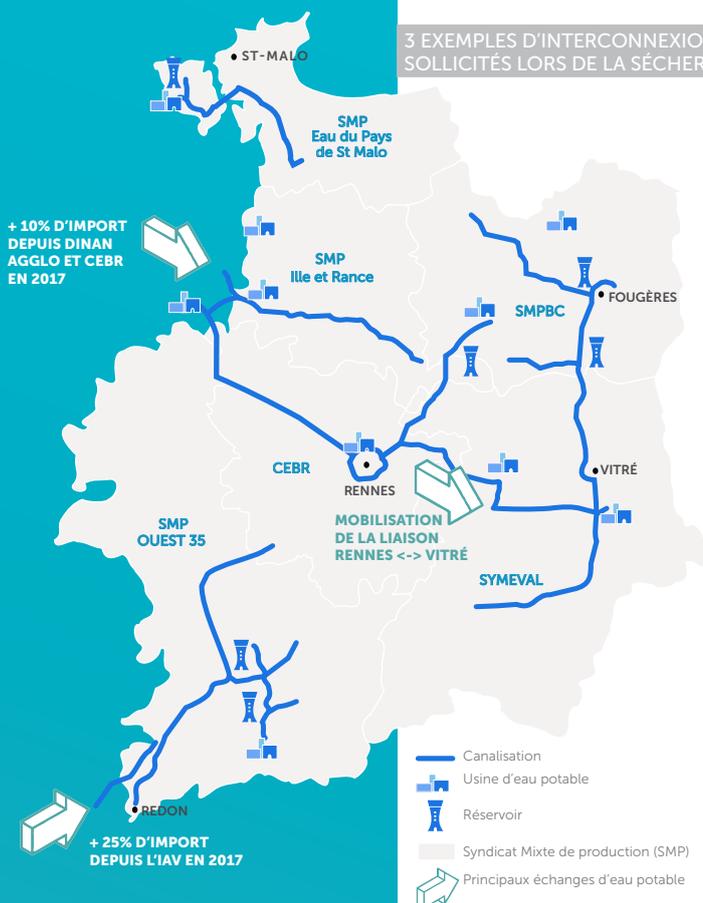
Chaque arrêté préfectoral « sécheresse » a été le plus possible diffusé auprès de la population (presse, bulletins municipaux, sites internet). Les objectifs : une prise de conscience des habitants et un respect de la réglementation. Un appel au civisme de chacun dans sa consommation en eau faisait également partie du message.

RÉDUCTION DES DÉBITS RÉSERVÉS EN AVAL DES PRISES D'EAU SUPERFICIELLE

11 arrêtés préfectoraux ont été pris en 2017 pour autoriser un abaissement du débit réservé dans les cours d'eau. Ils ont concerné tous les secteurs d'Ille-et-Vilaine. Sur le Symeval, 4 arrêtés préfectoraux sont signés entre janvier et juillet 2017. Ils ont permis d'améliorer le remplissage des 3 retenues de la Vilaine amont avec 250 000 m³/mois qui ont pu être conservés dans les barrages.

Bien que pertinentes pour la production d'eau potable, ces mesures ont un impact non négligeable sur le milieu aquatique qui doit être préservé. Elles doivent donc être réservées aux cas de crise.

3 EXEMPLES D'INTERCONNEXIONS SOLlicitées LORS DE LA SÉCHERESSE



ECHANGES D'EAU

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable a pleinement joué son rôle en 2017. En effet, il a rendu possible des échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires.

En 2017, toutes les interconnexions (inter et intra départementales) ont servi, dont certaines au maximum de leur capacité.

LA MISE EN SERVICE DES RESSOURCES DE SECOURS :

3 ressources en eau ont été utilisées exceptionnellement, du fait de la situation de sécheresse sur le département : l'étang des Bougrières à Rennes, le forage de la Bretonnière à Fougères et l'étang du bourg à Paimpont.

UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE OU PLUS FRÉQUENTE À L'AVENIR ?



LA RECHERCHE

- ⊙ Sur de nouvelles ressources : programme ANAFOR du BRGM
 - ⊙ Etude prospective : « Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040 » - CESER
 - ⊙ Etudes régionales sur le réchauffement climatique (CLIMASTER (INRA), Explone 2070 (BRGM))
- ... et bien d'autres.



**RARÉFACTION
DE LA RESSOURCE,
COMMENT AGIR
ENSEMBLE ?**

LES ÉCONOMIES D'EAU

À MENER PAR LES SERVICES DE L'EAU

- ⊙ Gestion durable de leur patrimoine de production et de distribution.
- Adoption par le SMG Eau 35 du principe d'un fonds solidaire de renouvellement des réseaux*

À MENER PAR LES CONSOMMATEURS (particuliers, collectivités, professionnels)

- ⊙ Sensibilisation et assistance auprès des acteurs pour réaliser des améliorations et des innovations dans les économies d'eau.

Exemple : Programme ECODO de CEBR



LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU

Les infrastructures construites dans le cadre du schéma départemental permettent les échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires.

**Un outil clé
LE SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL**



LA GESTION CONCERTÉE DES RESSOURCES

Prendre en compte la spécificité de chacune des ressources en eau à l'échelle départementale pour optimiser leur exploitation en fonction de leur sensibilité saisonnière.

L'objectif est de ne mettre aucune ressource en situation de surexploitation.

Le sujet du réchauffement climatique est complexe et il est difficile de prévoir ses conséquences précises à court et moyen terme sur les ressources en eau du département. La seule certitude est qu'il faudra faire preuve d'adaptabilité.

Pour approfondir et anticiper le sujet, la mise en place d'un plan d'adaptation au changement climatique paraît pertinente pour anticiper les impacts et limiter les dommages associés.

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

La mise en place des périmètres de protection autour des points de prélèvement d'eau est une obligation réglementaire (Article L-1321-2 du Code de la Santé Publique). L'objectif de ces périmètres est de lutter contre les pollutions directes, ponctuelles et accidentelles. La protection est officialisée par un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP). La lutte contre les pollutions diffuses, quant à elle, consiste à mettre en place des actions sur l'ensemble des aires d'alimentation des captages.

Au 31 décembre 2016, sur les 71 unités de captages du département (67 en service, 3 à l'arrêt et 1 en projet) :

- 70 sont dotées d'un périmètre de protection, dont :
 - 8 sont en cours d'actualisation
- 1 captage est non officiellement protégé par un arrêté préfectoral (procédure en cours)

*En Ille-et-Vilaine,
98% des mètres cubes
produits sont protégés
par un périmètre.*

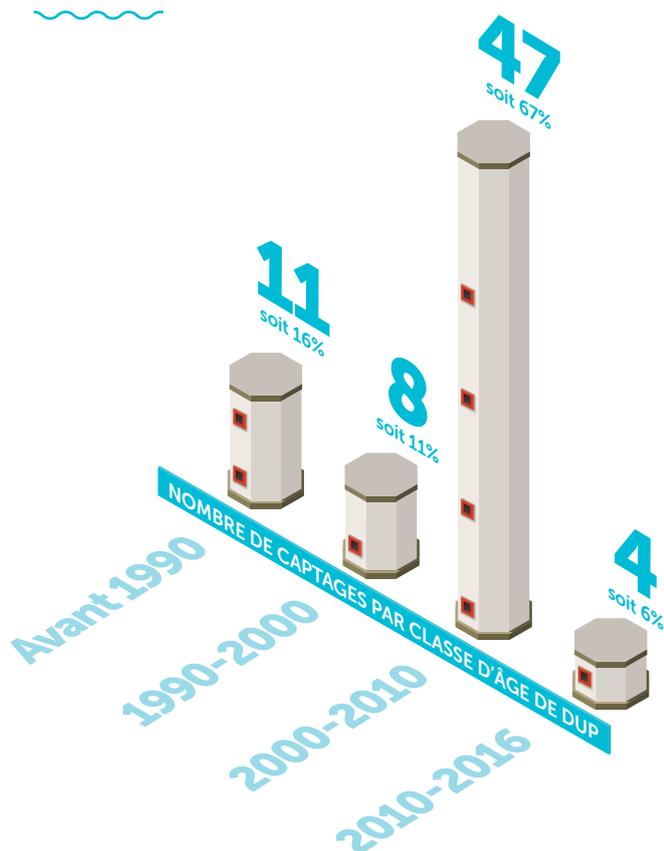
ACTUALISATION : LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION NE SE BONIFIENT PAS AVEC L'ÂGE.

Les prescriptions des périmètres de protection sont définies dans le contexte réglementaire de la date de DUP.

Pour les anciens périmètres, la réglementation générale actuelle va au-delà des prescriptions définies dans l'arrêté préfectoral.

Suivant l'environnement du captage, une révision est plus ou moins pertinente. Aujourd'hui, 10 périmètres sont en cours d'actualisation. Il conviendrait d'en actualiser 2 nouveaux (les retenues de la Valière et de Chêze-Canut), afin d'apporter une meilleure protection aux captages.

En 2016, tous les captages en service disposent de périmètres de protection déclarés d'utilité publique, à l'exception des drains de la Forêt de Fougères.

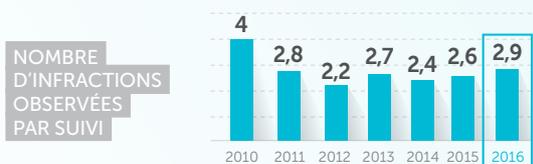


● SUIVI DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

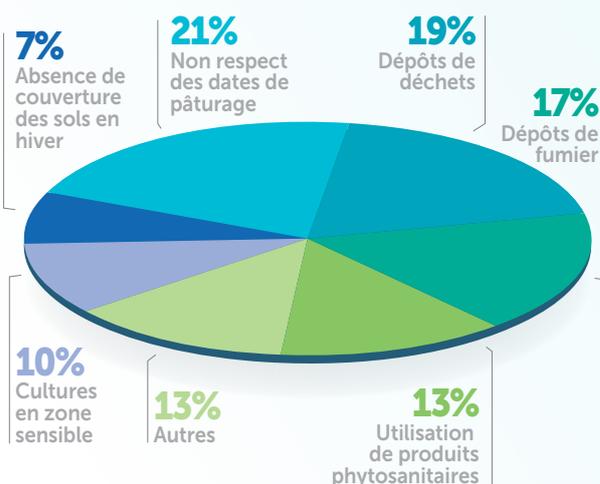
Le SMG Eau 35 assiste depuis 2010 les maîtres d'ouvrage pour le suivi de la réglementation liée aux périmètres de protection. La démarche utilisée lors des suivis consiste en une surveillance basée sur l'observation. Celle-ci est effectuée sur le terrain avec la présence d'élus et/ou techniciens des collectivités Maître d'Ouvrage. Cette surveillance complète le contrôle réalisé par les services de l'Etat (ARS, DDTM, DRAAF, AFB...).

Suivi des périmètres de protection
en 2016 par le SMG Eau 35 :

60 CAPTAGES SURVEILLÉS
63 SUIVIS RÉALISÉS EN 2016
(425 depuis 2010)
184 INFRACTIONS CONSTATÉES
(1182 depuis 2010)



● Les irrégularités le plus fréquemment constatées sont :



- Le nombre moyen d'infractions constatées par suivi est passé de 4 en 2010 à 2,2 en 2012 pour atteindre 2,9 en 2016.
- Récidives : sur l'ensemble des infractions observées depuis 2010, 90% ont trouvé une issue favorable. En 2016, certaines infractions se révèlent néanmoins récurrentes et une démarche adaptée à ces cas particuliers doit être mise en œuvre par les collectivités maître d'ouvrage.

LA QUALITÉ DE L'EAU

Le contrôle sanitaire des eaux est réalisé par les services de l'Agence Régionale de la Santé. L'ensemble des données de qualité est disponible sur :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

A l'échelle du département, en 2016, sur 4947 analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées par l'ARS :

● **100% des analyses bactériologiques étaient conformes**

● **99,7 % des analyses physico-chimiques étaient conformes :**

Sur le 0,3 % non conforme (8 analyses), les paramètres déclassants sont :

- Les sous-produits du traitement de l'eau : THM (2 analyses)
- Le nickel (6 analyses)





LES besoins EN EAU POTABLE EN 2016

LA POPULATION DESSERVIE

Définition : données Insee Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2013.



POPULATION TOTALE DESSERVIE EN 2016 : **1 049 400 HABITANTS**
SOIT UNE AUGMENTATION DE 4,4 % SUR 4 ANS.

LE NOMBRE D'ABONNÉS EN 2016 SUR LE DÉPARTEMENT :
485 600 ABONNÉS

LES VOLUMES CONSOMMÉS

LA CONSOMMATION TOTALE

La consommation totale sur le département en 2016 : 50 778 000 m³ soit une augmentation de 7,2 % sur 4 ans.

LA CONSOMMATION PAR HABITANT

Définition : la consommation totale comprend la consommation des particuliers et celle des gros consommateurs (industries, équipements publics, etc.).

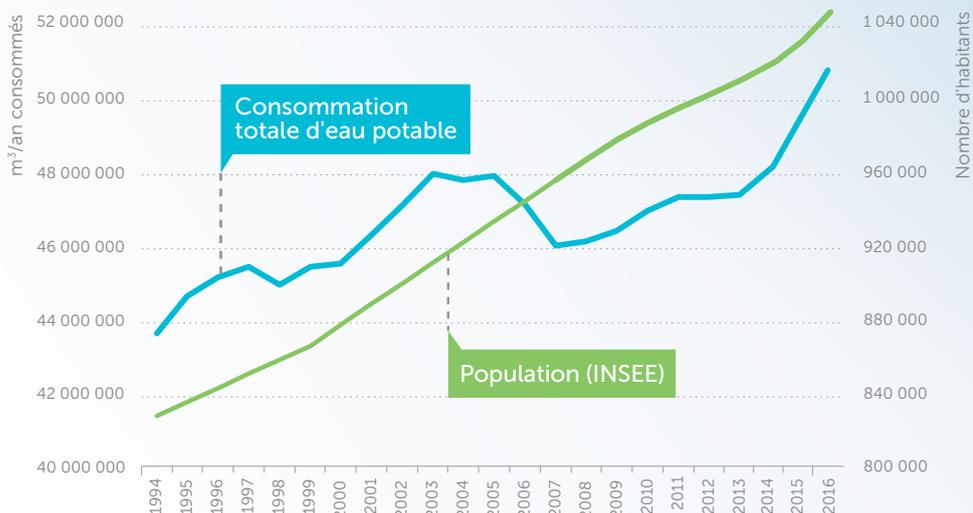
Définition : la consommation des particuliers a été estimée depuis 2006 sur la base de la tranche basse de consommations (en général < 200 m³/an).

Consommation totale
par habitant : **48,4 m³/habitant/an**
soit **133 L/habitant/jour**

Consommation estimée
par particulier : **± 33 m³/particulier/an**
soit **± 90 L/particulier/jour**



EVOLUTION DE LA POPULATION ET DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE



La population est en augmentation continue à l'échelle du département. La consommation totale d'eau a une évolution plus irrégulière, bien que la tendance soit également à une augmentation. Les années 2014 à 2016 sont marquées par une augmentation plus franche. Le dernier trimestre 2016 a été marqué par une sécheresse qui a eu un impact sur les consommations d'eau. Cependant, cette évolution est à confirmer dans l'avenir.

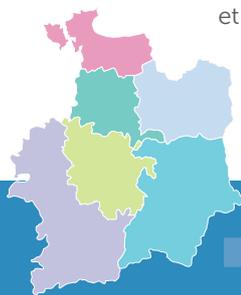
L'évolution de la consommation est variable d'un secteur à l'autre de l'Ille-et-Vilaine :

- 3 secteurs voient une augmentation conséquente de leur consommation en eau sur 4 ans supérieure à 7% : la CEBR, le SYMEVAL et le SPIR.

- Les SMP Ouest 35 et Eau du Pays de Saint-Malo (EPSM) connaissent également une évolution importante de leurs consommations, respectivement de 5 et 6%.

- Seul le secteur du SMP du Bassin du Couesnon laisse apparaître une augmentation plus modeste proche de 1%.

L'interprétation de ces différentes évolutions reste un exercice très délicat car la consommation totale intègre les différents types de consommation : domestique, industrielle, agriculteurs, services publics. La donnée par typologie de consommation n'étant pas traitée de manière homogène sur le département, il n'est pas possible de réaliser une analyse par type de consommation, nécessaire pour expliquer l'évolution des besoins.



	2016		Evolution 2015/2016 (1 an)		Evolution 2012/2016 (4 ans)	
	Population desservie	Total consommation	Evolution POP	Evolution conso	Evolution POP	Evolution conso
CEBR	449 600	21 294 641	1,4%	2,1%	5,4%	8,4%
SMP OUEST 35	136 900	6 908 127	1,0%	1,2%	5,0%	5,0%
SMPBC	89 600	4 076 103	1,0%	2,2%	3,5%	1,1%
EPSM	131 300	7 066 572	0,5%	2,2%	0,0%	6,0%
SPIR	57 500	2 208 366	1,1%	4,0%	6,1%	7,8%
SYMEVAL	154 500	9 223 841	1,3%	4,9%	4,7%	9,9%
Ille-et-Vilaine	1 049 400	50 777 650	1,2%	2,6%	4,4%	7,2%

(Données analysées sur territoires équivalents)



LES PERFORMANCES DES réseaux D'EAU POTABLE

LES PERFORMANCES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL

Les volumes mobilisés en 2016 sur le département :

Le rendement RPQS des réseaux d'Ille-et-Vilaine est de 85,8%, en 2016, largement supérieur à la moyenne nationale (79,3%).*

Ce rendement moyen est l'un des meilleurs au niveau national.

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA - Synthèse, édition mars 2017, données 2014



ORIGINE DE L'EAU



94% Production
56 481 000 m³

6% Importation
3 679 000 m³

DISTRIBUTION DE L'EAU



99,4% Volume mis en distribution
59 815 000 m³

0,6% Volume exporté
345 000 m³

UTILISATION DE L'EAU



85,8% Volume réellement utilisé*
51 625 000 m³

14,2% Pertes
8 535 000 m³

*Volume réellement utilisé = Volume consommé + volume non comptabilisé.

RENDEMENT RPQS



VOLUMES CONSOMMÉS + VOLUMES EXPORTÉS + VOLUMES NON COMPTABILISÉS**

VOLUMES PRODUITS + VOLUMES IMPORTÉS

**Les volumes non comptabilisés correspondent principalement aux volumes utilisés dans le cadre de la défense incendie et ceux utilisés pour les vidanges, purges, lavages des réservoirs.

LES INDICES LINÉAIRES DE PERTES ET DE VOLUMES NON COMPTÉS

Définition : Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements (indicateur RPQS)

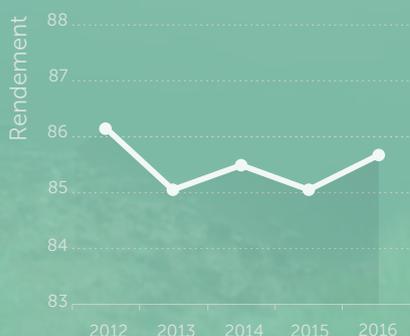
Définition : Indice linéaire des volumes non comptés = (pertes + consommations sans comptage estimé + volume de service) / longueur du réseau hors branchements

L'Indice Linéaire de Pertes est un indicateur de performance des réseaux plus pertinent, notamment pour les collectivités exportatrices.

L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES SUR LE DÉPARTEMENT
EN 2016 : **1,29 m³/km/j**

L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUMES NON COMPTÉS SUR
LE DÉPARTEMENT EN 2016 : **1,34 m³/km/j**

ÉVOLUTION DU RENDEMENT RPQS



ÉVOLUTION DE L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS



L'évolution des performances des réseaux ne présente pas de tendance claire sur les dernières années.

Nous pouvons néanmoins souligner un maintien du rendement au dessus de 85%.

Le maintien des performances (voire leur amélioration) dans les années à venir nécessitera des travaux réguliers, et d'anticipation du pic de renouvellement des réseaux.

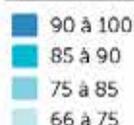
LES PERFORMANCES DES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

RENDEMENT RPQS DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EN ILLE-ET-VILAINE EN 2016

RENDEMENT DES RÉSEAUX (DÉFINITION RPQS)

	Moyenne	Valeur Mini	Valeur Max
Groupe Urbain	88%	87%	94%
Groupe Mixte	90%	84%	99%
Groupe Rural	84%	70%	89%

RENDEMENT RPQS EN 2016 EN %



Source: IGN BD Cartho Réalisation : SMG Eau 35 2017



Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vise un objectif de rendement RPQS de 85% pour les collectivités distributrices d'eau, avec un rendement RPQS « plancher » de 65% + 1/5 de l'indice linéaire de consommation. En cas de non respect de ce rendement plancher, la collectivité s'expose à une majoration de la redevance « prélèvement » de l'Agence de l'Eau.

En Ille-et-Vilaine, 58% des collectivités dépasse l'objectif de rendement de 85%, les autres sont comprises entre 85% et le rendement « plancher ».

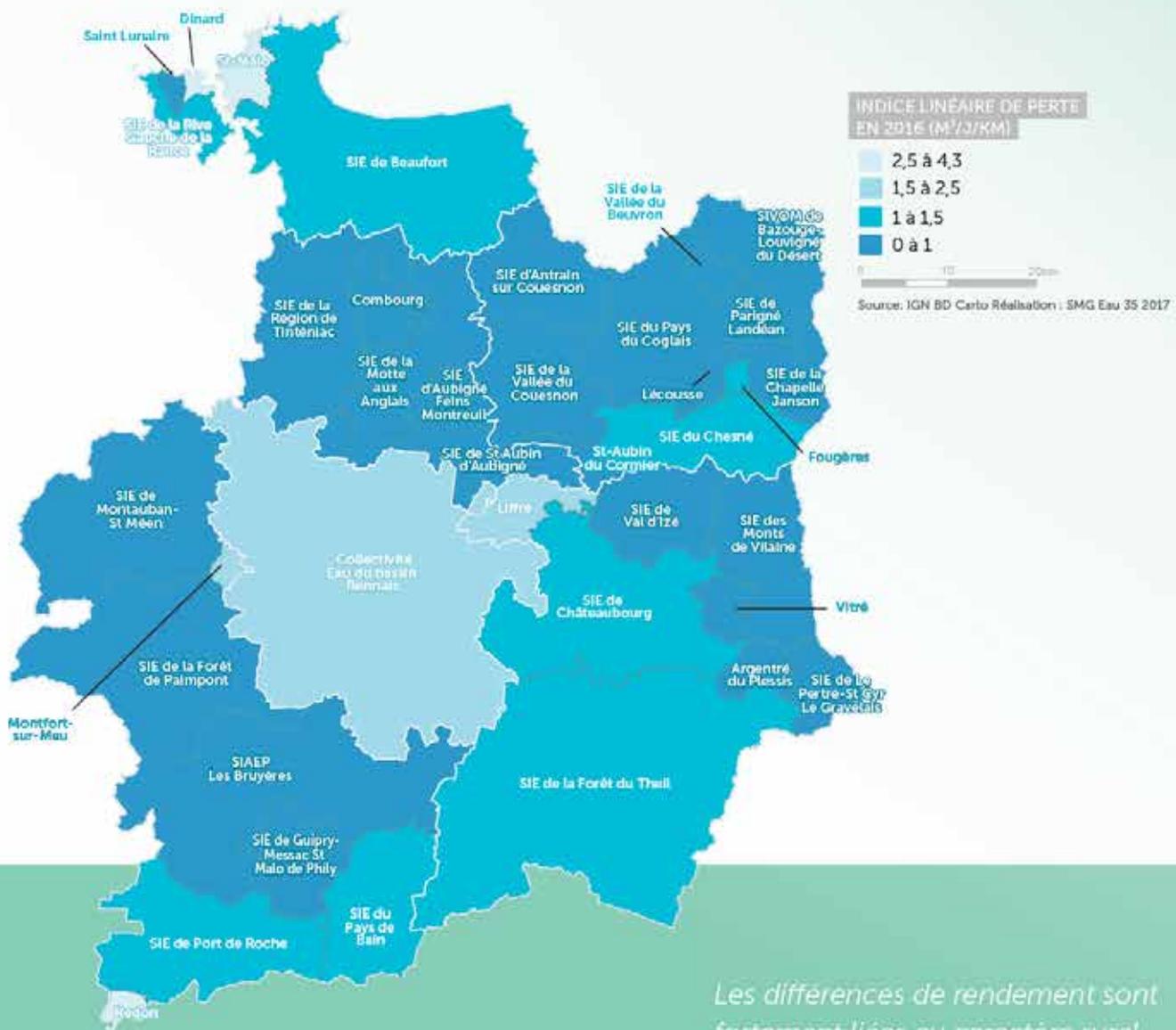
En 2016, il y a 2 collectivités avec un rendement inférieur à 75% alors qu'en 2015, il y en avait 3.



INDICE LINÉAIRE DE PERTE DES SERVICES D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE EN 2016

INDICE LINÉAIRE DE PERTE - ILP (m³/j/km)

	Moyenne	Valeur Mini	Valeur Max
Groupe Urbain	3,1	1,4	3,7
Groupe Mixte	1,7	0,5	4,2
Groupe Rural	0,9	0,3	1,4



L'état d'un réseau, qu'il soit urbain ou rural, se caractérise par l'analyse conjointe des 2 indicateurs : rendement RPQS et Indice linéaire de perte.

Les différences de rendement sont fortement liées au caractère rural ou urbain, ainsi qu'à la présence de gros consommateurs. D'autres paramètres (état et renouvellement des réseaux, détection et gestion des fuites) expliquent les disparités entre les collectivités.

LA *gestion* patrimoniale ET SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

LA CONNAISSANCE ET LE RENOUELEMENT DES RÉSEAUX

LE LINÉAIRE DE RÉSEAUX

Le département compte :

18 200 KM
DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE
DONT **560 KM** DE RÉSEAUX
DE TRANSPORT APPARTENANT
AUX SMP ET CEBR



LA CONNAISSANCE DES RÉSEAUX

Les services d'eau potable doivent avoir un socle minimal de connaissances de leur réseau.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGR) est construit à partir de nombreux paramètres, déterminant l'état d'avancement des services dans leur connaissance patrimoniale et dans les dispositions prises en matière de gestion du patrimoine (mise en oeuvre de programmes de renouvellement, etc.).

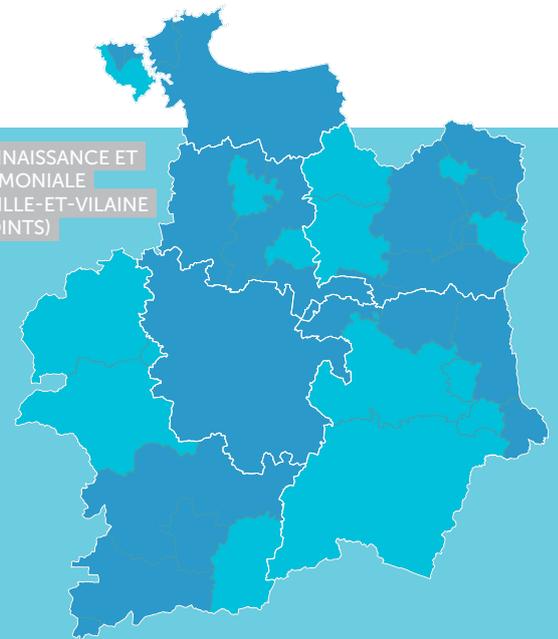
Il est établi sur un maximum de 120 points. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (sur 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (sur 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (sur 75 points).

En Ille-et-Vilaine, l'ensemble des collectivités est dans l'excellence avec un indice compris entre 93 et 120 points. Cette bonne connaissance patrimoniale est incontournable pour définir une stratégie pertinente en matière d'amélioration ou de maintien en état du réseau d'eau.

INDICE DE CONNAISSANCE ET
GESTION PATRIMONIALE
DU RÉSEAU EN ILLE-ET-VILAINE
EN 2016 (EN POINTS)

■ 101 à 120
■ 85 à 100

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100



LE TAUX DE RENOUVELLEMENT

Définition : Le taux de renouvellement des réseaux est défini par le pourcentage annuel de longueur de réseau renouvelé (moyenne calculée sur les 5 dernières années).

La situation des collectivités distributrices (hors SMP) est très variable :

Taux de renouvellement des réseaux sur le département : 0,81%/an

TAUX DE RENOUVELLEMENT
(Moyenne calculée sur les 5 dernières années)

	Moyenne	Valeur Mini	Valeur Max
Groupe Urbain	1,45%	1,12%	1,58%
Groupe Mixte	0,95%	0,12%	1,73%
Groupe Rural	0,75%	0,00%	1,60%



LA GESTION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La capacité d'autofinancement correspond à la dotation aux amortissements obligatoire complétée de l'autofinancement complémentaire, qui se définit comme le transfert global de l'excédent de la section d'exploitation vers la section d'investissement. En cas de dette, on déduit son remboursement annuel.

Il est utile de rappeler que le levier principal permettant de dégager de l'autofinancement complémentaire est le prix de l'eau ou éventuellement la baisse des charges d'exploitation si des gains en performance sont possibles.



Montant total de la capacité d'autofinancement pour les collectivités distributrices sur le département en 2016

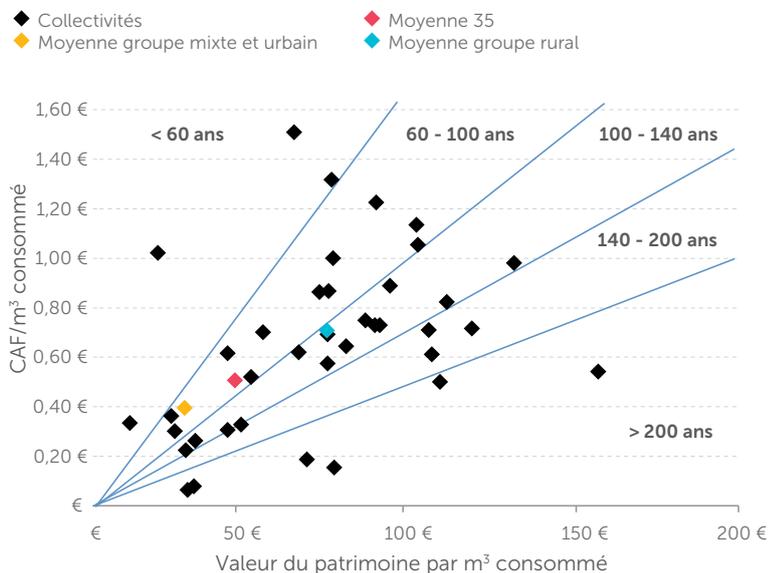
25,7 MILLIONS D'€ SOIT 1 450 €/KM RÉSEAU
 CE QUI CORRESPOND À
1,01% DE LA VALEUR TOTALE DU PATRIMOINE,
 SOIT UN RENOUVELLEMENT THÉORIQUE SUR 100 ANNÉES.

La situation des collectivités distributrices (hors SMP) est très variable :

CAF/km	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
2016	1 450€	1 035€	240€	9 030€

Les valeurs élevées de certaines collectivités peuvent s'expliquer par des excédents importants de leur section de fonctionnement. À l'inverse, il existe des collectivités dont l'autofinancement complémentaire dégagé ne suffit pas à rembourser la dette.

ADÉQUATION DE LA CAF AVEC LA VALEUR DU PATRIMOINE



À moyen terme, des collectivités connaîtront des difficultés financières pour assurer une gestion durable de leur patrimoine.

Ce sont essentiellement des services d'eaux ruraux.

L'ÉTAT DE LA DETTE

L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année n.

L'ENCOURS TOTAL DE LA DETTE DES SERVICES D'EAU POTABLE (HORS SMP) EN 2016 :

30 885 000 € SOIT 64 €/ABONNÉ

La situation des collectivités (hors SMP) est la suivante :

Indicateur	Médiane	Minimum	Maximum
Dettes par abonné	48 €	0 €	579 €

Globalement, les collectivités rurales présentent un endettement plus important, en raison d'un linéaire de réseaux par habitant plus important.

La dette moyenne par abonné est variable selon le caractère urbain ou rural des collectivités :

LA DETTE PAR ABONNÉ

	Moyenne pondérée
Groupe Urbain	22 €
Groupe Mixte	57 €
Groupe Rural	89 €

A noter qu'à cette dette des collectivités distributrices s'ajoute celle des Syndicats Mixtes de Production, qui ont en charge des investissements importants (usines, conduites d'interconnexion).

Toutefois, les SMP bénéficient de la participation du SMG pour le remboursement des emprunts liés aux ouvrages inscrits au schéma départemental.

Dans les collectivités où les endettements sont les plus importants, le financement des travaux à venir (essentiellement le renouvellement des réseaux) par emprunt sera difficile.



LE *prix* DE L'EAU POTABLE

QUE RECOUVRE LE PRIX DE L'EAU ?

LE COÛT DE L'EAU

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées est assuré par les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Ces services locaux se rémunèrent en répercutant leurs dépenses (investissement et fonctionnement) sur les abonnés. C'est le principe « l'eau paye l'eau ». Le prix de l'eau comprend :

- La fourniture de l'eau potable (actions de protection des ressources, production d'eau potable, traitement, transport, stockage, distribution, contrôles) ;
- Pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif, l'assainissement collectif (la collecte, le transport, le traitement des eaux usées, le traitement des boues, les contrôles) ;
- Les taxes et redevances.

LA FACTURE D'EAU

SUR LA FACTURE

4 RUBRIQUES

1

PART POUR LA COLLECTIVITÉ

- Fixée par délibération chaque année
- Part fixe + part proportionnelle à la consommation
- Finance les investissements nécessaires
- Gestion du service de l'eau dans le cas des régies.

2

PART POUR LE DÉLÉGATAIRE

(sauf régie)

- Fixée par le contrat d'affermage
- Part fixe + part proportionnelle à la consommation
- Destinée à la gestion du service de l'eau.

3

TAXES ET REDEVANCES

- Fixée par délibération chaque année
- Part fixe + part proportionnelle à la consommation
- Finance les investissements nécessaires
- Gestion du service de l'eau dans le cas des régies.

4

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- Variable selon le type d'assainissement : collectif ou individuel
- Non décrit dans ce document.



ANALYSE DES PRIX DE L'EAU POTABLE SUR LE DÉPARTEMENT

LE PRIX MOYEN SUR LE DÉPARTEMENT

Définition : Toutes les données de prix au m³ sont calculées pour un abonné consommant 120 m³ par an. Les prix sont présentés TTC, hors assainissement, avec redevances. Les moyennes ci-dessous sont pondérées en fonction des volumes vendus.

LE PRIX MOYEN PONDÉRÉ DE L'EAU POTABLE POUR LES ABONNÉS D'ILLE-ET-VILAINE AU 01/01/2016 EST DE 2,41 €/M³.

(Prix TTC avec redevances Agence, hors assainissement).

LE PRIX AU 01/01/2017 EST DE 2,37 €/M³
SOIT UNE DIMINUTION DE -1,7 %, TROISIÈME ANNÉE
CONSÉCUTIVE DE BAISSÉ DU PRIX DE L'EAU.

Le prix de l'eau est significativement plus élevé dans les collectivités rurales (+ 25% par rapport aux collectivités urbaines).

Ceci s'explique par un linéaire de canalisation par abonné plus important en milieu rural.

LES VARIATIONS DE PRIX ENTRE LES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

Le tableau ci-dessous synthétise les données de prix en Ille-et-Vilaine au 01/01/2016 :

En €	Moyenne pondérée	Valeur Mini	Valeur Max
Groupe Urbain	2,20	2,05	2,29
Groupe Mixte	2,22	1,58	2,68
Groupe Rural	2,76	2,20	3,33

La carte en page suivante présente le prix de l'eau par service d'eau potable

D'autres paramètres expliquent les disparités entre collectivités :

- Les caractéristiques techniques du service d'eau potable : présence de gros consommateurs ou exportations d'eau, qualité et localisation de la ressource, âge et état des canalisations ;
- Le fonctionnement et l'histoire des collectivités : effort de renouvellement des collectivités, investissements réalisés, remboursement d'emprunts, date et conditions du contrat de délégation.

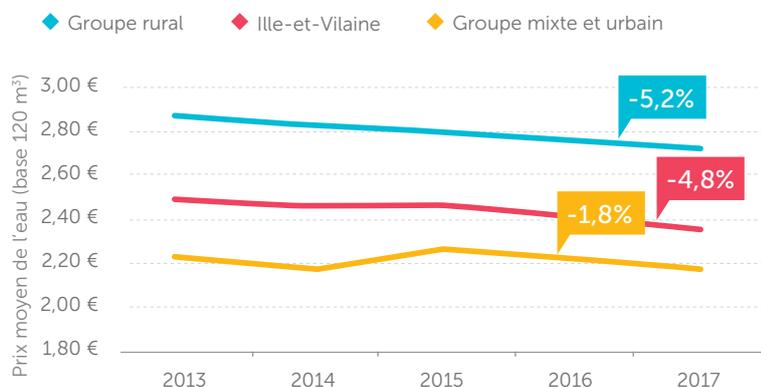
Les mouvements de regroupement de collectivités ainsi que certaines réflexions en cours devraient permettre à terme de limiter les écarts de prix.



Prix DE L'EAU PAR SERVICE D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE AU 01/01/2016



ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE



Sur la période 2013-2017, le tarif de l'eau a diminué pour plus de 60% des abonnés.

Pour 10% d'entre-eux, la baisse est supérieure à 10%

3 RAISONS EXPLIQUENT CETTE BAISSE :

Le regroupement de collectivités : on est passé de 51 collectivités distributrices en 2013 à 36 au 1er janvier 2017. La création de la CEBR en 2015 a été le regroupement le plus important, qui a conduit à la fusion de 12 services d'eau. Les élus ont décidé d'harmoniser le prix de l'eau sur leur territoire pour obtenir un tarif unique en 2023.

Une baisse de la part collectivité du prix de l'eau : entre 2013 et 2017, 8 collectivités appliquent une baisse sur leur tarif. Elle peut être importante, supérieure à 30% pour 4 d'entre-elles. Ce sont essentiellement des collectivités du groupe mixte et urbain.

Les modes de gestion : durant ces 5 années :

- 40% des collectivités distributrices et 4 SMP ont changé de contrats d'affermage. Pour l'essentiel, les conditions négociées ont été favorables pour le prix de l'eau et elles se ressentent toujours pour les contrats qui ont pris effet en 2013. La situation économique difficile de ces dernières années a impacté les formules de révision des tarifs des fermiers.
- Une SPL et 2 régies ont été créées. Ces dernières enregistrent une baisse importante de leur tarif (de l'ordre de 8%) sur cette période.



Le prix de l'eau alimente principalement les recettes du délégataire et de la collectivité pour assurer le fonctionnement, l'entretien et les investissements du service.

Les recettes de l'eau	Part délégataire	Part collectivité
Evolution 2013-2016	-10,2%	+3,5%
	-4,9%	

Ce sont surtout les changements de mode de gestion et le renouvellement des contrats d'affermage qui sont responsables de la baisse du prix de l'eau.

Il est important de veiller à ce que le prix de l'eau soit le plus juste, c'est-à-dire qu'il permette aux consommateurs d'aujourd'hui, d'avoir accès à un service de qualité tout en le préservant pour les générations futures.



DÉCOUVREZ LE NOUVEAU
SITE INTERNET DU SMG EAU 35
www.smg35.fr



Syndicat Mixte de Gestion pour l'Approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine
2 D, allée Jacques Frimot - 35000 RENNES - Tél. 02 99 85 50 69 - Fax 02 99 85 52 35 - contact@smg35.fr